

# *Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE JOHNSON**

Lundi, le 20 janvier 2014 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. Monsieur le conseiller Michel Frappier a motivé son absence. La réunion débute à 16h50.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin  
Messieurs les conseillers : Gérard Messier  
Adam Rousseau  
Yvon Larochelle  
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale  
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 01 personne présente à cette séance.

\*\*\*

Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\*

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

\*\*\*

## **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 4.0 Bris de la niveleuse ;
- 5.0 Période de questions (15 minutes);
- 6.0 Levée de la séance;

### **030-01.2014 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

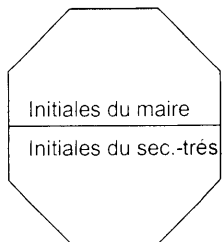
Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR**

### **031-01.2014 3.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour;



## ***Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton***

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 5 POUR**

032-01.2014 4.0 **BRIS DE LA NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef d'équipe aux travaux publics informe le conseil des problèmes décelés sur la transmission de la niveleuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Pro Pièces Services, suite à l'inspection effectuée le 15 janvier 2014, présente une soumission pour rebâtir à neuf l'embrayage, vérifier et réparer au besoin le contrôleur de la transmission, la pompe hydraulique de la transmission et conduite au coût de 21 411,04\$ excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réparation est justifiée compte tenu de l'état général de cette niveleuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de voirie effectueront des travaux pour enlever des pièces afin de faciliter l'enlèvement de la transmission ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie Pro Pièces Services à effectuer les travaux pour remplacer la transmission de la niveleuse selon les détails de leur soumission du 17 janvier 2014 au montant maximal de 21 411,04\$ excluant les taxes;

**ET QUE** cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTION : 5 POUR**

\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1<sup>e</sup> Monsieur Yvon Larochelle questionne l'état des pneus. Matthieu Corriveau commente. Des discussions s'en suivent concernant l'état général de la transmission depuis les 3 dernières années.

033-01.2014 6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 16h58.

**ADOPTION : 5 POUR**

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

\_\_\_\_\_  
Claude Sylvain, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Champagne, directrice générale, gma